



Genève, le 17 décembre 2025

Le Conseil d'Etat

3970-2025

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral
3003 Berne

Concerne : projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz)

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département du 19 septembre 2025, relative à l'objet précité, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Notre Conseil comprend la volonté du Conseil fédéral d'établir une loi permettant de renforcer la sécurité juridique requise pour garantir l'approvisionnement énergétique de la Suisse et régler l'accès au marché du gaz. A l'instar de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), nous recommandons toutefois au Conseil fédéral de concevoir un projet plus mesuré, tenant compte de la baisse attendue de la consommation de gaz dans les années à venir et des efforts entrepris par les cantons pour transformer leur système énergétique.

Si le Conseil fédéral devait maintenir son intention de créer une loi spécifique sous la forme de la LApGaz, notre gouvernement vous prie de tenir compte des aspects qui suivent.

En premier lieu, notre canton demande de prévoir un approvisionnement de base réglementé, absent du présent projet. A cet effet, notre Conseil plaide pour la création d'un cadre léger, permettant notamment d'anticiper la problématique des éventuels « aller-retours » des clients entre offres des fournisseurs historiques et offres du marché. Des délais de préavis raisonnables pour de tels retours devront par exemple être prévus, de manière à offrir aux entreprises la prévisibilité nécessaire pour garantir l'approvisionnement et réduire les risques liés aux achats.

Le rôle d'un fournisseur de l'approvisionnement de remplacement devrait également être prévu dans la loi. Si le fournisseur au marché devait cesser d'approvisionner un consommateur, par exemple en cas de faillite, le fournisseur historique devrait à notre sens être responsable de l'approvisionnement de remplacement de tels consommateurs, aux prix de marché, afin d'éviter toute situation juridique incertaine.

Par ailleurs, notre Conseil constate que le présent projet ne propose pas de mécanismes d'encouragements à la production de gaz renouvelables. Sans mécanisme fédéral de soutien, la décarbonation du gaz sera dans les faits complexe à réaliser. Afin de pallier cette absence, notre Conseil préconise d'établir un prélèvement sur l'utilisation du réseau de gaz, à l'instar du supplément perçu pour l'utilisation du réseau de transport d'électricité.

Notre gouvernement considère qu'il est aussi judicieux de prévoir que les gestionnaires de réseau présentent une évaluation des possibilités de décarbonation de l'approvisionnement en énergie dans les plans de développement de leurs réseaux, en particulier des transformations à apporter aux réseaux pour permettre le transport de gaz renouvelable ou la désaffectation des réseaux. À cet égard, notre Conseil salue la proposition du Conseil fédéral de permettre d'imputer aux coûts du réseau les amortissements extraordinaires nécessaires en vue de la désaffectation anticipée d'un réseau de gaz ou de son démantèlement.

Enfin, dans un contexte attendu de contraction progressive du marché du gaz, entraînant une diminution des ressources pouvant être affectées par les services industriels en mains publiques pour financer des programmes d'efficience énergétique, notre gouvernement regrette la suppression par le Conseil fédéral de montants considérables dévolus à la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments notamment. La rénovation énergétique des bâtiments améliore la sécurité d'approvisionnement et réduit la dépendance aux combustibles fossiles pour les systèmes de chauffage.

Pour le surplus, si notre Conseil souligne l'importance d'établir un cadre clair afin d'assurer un approvisionnement fiable en cas de crise, il souhaite aussi que des objectifs de réduction de consommation de gaz et de production de gaz renouvelables soient fixés par le Conseil fédéral, en cohérence avec les objectifs climatiques de la Suisse.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz